

41 - Demande d'aide à l'Agence de l'Eau Rhône - Méditerranée et Corse pour étude d'arasement du barrage de Chenecey-Buillon

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Le barrage de Chenecey a pour vocation initiale d'assurer un niveau d'eau suffisant à l'amont de celui-ci pour permettre le bon fonctionnement de la prise d'eau qui alimente l'usine de production d'eau potable.

Ce barrage apparaît comme infranchissable pour plusieurs espèces de poissons et c'est pourquoi la mise en œuvre d'une passe à poisson a été étudiée, en parallèle de travaux de sécurisation (L'effet rappel, à l'aval du barrage est à l'origine d'un décès). A l'occasion de la présentation du programme de travaux aux parties intéressées, le service de police de l'eau a souhaité que soit préalablement étudiée la possibilité de supprimer le barrage.

La Ville de Besançon a donc décidé d'engager une étude dont le but est d'analyser les différentes solutions possibles d'arasement total ou partiel du barrage, tout en maintenant l'usage «eau potable». L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse intervenant dans le domaine de la qualité des rivières et notamment sur l'aspect continuité écologique, peut accompagner financièrement cette étude.

Le coût de l'étude est estimé à 9 954 € ; les dépenses correspondantes seront prélevées sur la ligne 20.2031.00E8017.36100.

Une subvention sera sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à hauteur de 50 % du montant HT de l'étude, soit 4 977 €.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville de Besançon s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

«M. LE MAIRE : 3 abstentions. Pas d'oppositions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 3 (5 abstentions, 2 pour, 1 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (3 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 décembre 2014.